



Le 12 septembre 2024

À tous les citoyens de la Ville de Saint-Colomban

OBJET : Programme général d'assistance financière du ministère de la Sécurité publique (PGAF)

Madame,
Monsieur,

La présente s'adresse à tous les citoyens ayant été touchés par la tempête tropicale Debby et qui pourraient être admissibles à recevoir une aide financière de la part du gouvernement du Québec.

La Ville de Saint-Colomban fait partie des villes admissibles à recevoir de l'indemnisation, en vertu d'un arrêté ministériel en cours de préparation. À cet effet, nous souhaitons vous informer des démarches à suivre si vous désirez vous prévaloir du *Programme général d'assistance financière lors de sinistres mis en œuvre relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus les 9 et 10 août 2024* du ministère de la Sécurité publique (MSP).

L'aide du MSP est une aide de dernier recours et vous devez préalablement avoir soumis votre réclamation à votre assureur afin de bénéficier de l'aide du MSP. Vous devez ensuite nous contacter par téléphone au 450 436-1453 ou par courriel à greffe@st-colomban.qc.ca afin que nous puissions vous inscrire au registre des citoyens sinistrés et transmettre vos coordonnées au MSP. Nous vous recommandons en outre de bien conserver toutes les factures se rapportant aux dommages subis, ainsi qu'à la remise en état de votre propriété.

Vous devrez ensuite remplir votre demande [en ligne](#), afin de valider si vous êtes admissibles à une aide financière et à de l'indemnisation. L'analyse de votre dossier étant effectuée par le MSP, la Ville de Saint-Colomban n'est pas responsable de son acceptation ou son refus.

Pour toute question ou pour de l'accompagnement, veuillez communiquer directement avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) au :

- 418 643-2433 (Québec);
- 1 888 643-2433 (ailleurs au Québec).

Nous vous invitons également à consulter les liens ci-dessous :

- [Information générale sur l'aide financière](#)
- [Vidéo - Particuliers](#)
- [Aide-mémoire - Particuliers](#)

De plus, si votre situation a nécessité un hébergement d'urgence, nous vous invitons à consulter le document « 1.4 Hébergement Info Prolongation » joint aux présentes et remplir le formulaire, si applicable.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CS/mcb